

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 27/06/2023

DELIBERATION

n°CFVU 2023-01

relative à l'élection président du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 9,

Vu la candidature de Madame Isabelle PECHOUX,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 27 juin 2023, faisant état des résultats suivants :

-Mme Isabelle PECHOUX :	10 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	0 abstention

Considérant qu'en application de l'article 9 du règlement intérieur susvisé, le président du CFVU est élu par ses membres, parmi les personnels d'enseignement et de recherche élus au CFVU, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Considérant que si aucune majorité absolue n'est constatée à l'issue du premier tour, un second tour est organisé, durant la même session, pour lequel sont qualifiés les deux membres arrivés en tête au premier tour.

Les membres du conseil de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

Mme Isabelle PECHOUX est élue Présidente du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

Le doyen d'âge des membres enseignants élus du conseil de la formation et de la vie universitaire,



Présidente de séance,
Bénédicte ALZIARY